

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

1.1 Identificateur de Produit

Nom Commercial : FLUXO 307 AEROSOL

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Liqueur magnétique Fluorescente pour contrôle par magnétoscopie

Restriction d'Emploi : Aucun(e) à notre connaissance

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

SREM TECHNOLOGIES
14, rue des frères Chappe
ZI Ouest
72200 La Flèche
www.srem.fr

Tél : +33 (0)2.43.48.15.10
Fax : +33 (0)2.43.45.25.26
e-mail : info@srem.fr

1.4 Numéro d'appel d'Urgence

Numéro d'appel d'urgence : INRS +33.(0)1.45.42.59.59

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la Substance ou du Mélange

H229 : récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

2.2 Eléments d'Etiquetage

Mentions d'Avertissement : ATTENTION

Mentions de Danger : Néant

Conseil de Prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P251 - Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non Applicable

3.2 Mélanges

Aucun Composant Dangereux

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Aucune mesure particulière n'est requise. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin, lui montrer l'emballage.

Contact avec les yeux : Aucune mesure d'urgence n'est requise.
Contact avec la peau : Aucune mesure d'urgence n'est requise.
En cas d'inhalation : Aucune mesure d'urgence n'est requise.
En cas d'ingestion : Aucune mesure d'urgence n'est requise.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes : Données non disponibles

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'Extinction

Produit non inflammable : choisir les moyens d'extinctions en fonction des incendies environnants.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

5.2 Dangers Particuliers résultant de la substance ou du mélange

: aucun

5.3 Conseils aux pompiers

: en cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome

SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions Individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Aucune mesure particulière n'est requise

6.2 Précautions pour la protection de l'Environnement

: Aucune mesure particulière n'est requise

6.3 Méthodes et Matériel de confinement et de nettoyage

: Aucune mesure particulière n'est requise

6.4 Référence à d'autres sections

: Se reporter au chapitre 8 et 13

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger :

Respecter les consignes spécifiques données par le mode d'emploi figurant sur l'emballage. Récipient sous pression. Ne pas percer ou brûler, même après usage

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires - à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé.

Ne pas exposer au gel ; conserver à température ambiante dans un endroit bien ventilé.

7.3 Utilisations finales particulières

: Liqueur magnétique Fluorescente pour contrôle par magnétoscopie

SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de Contrôle

: ne contient aucune substance avec des valeurs limites d'exposition professionnelles

8.2 Contrôles de l'Exposition

Mesures Techniques : Aucune protection spécifique n'est requise

Protection respiratoire : Aucune protection spécifique n'est requise

Protection des mains : Aucune protection spécifique n'est requise

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection

Protection de la peau : Porter des vêtements de protection appropriés résistants aux produits chimiques

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Aérosol
Aspect	: Liquide
Odeur	: Inodore
Pression (Aerosol)	: 6,5 bars
Densité (Produit actif)	: 1 g/cm^3
pH	: 7,5 à 8,5

9.2 Autres informations

SECTION 10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

: Pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité Chimique

: Stable dans des conditions normales d'utilisation

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Aucune

10.4 Conditions à éviter

: A conserver à l'abri de la chaleur excessive, du gel et de la lumière

10.5 Matières incompatibles

: Aucune

10.6 Produits de décomposition dangereux

: pas de décomposition dans des conditions normales d'utilisation et de stockage

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation : Aucune donnée n'est disponible pour indiquer que le produit ou ses composants peuvent provoquer une irritation pulmonaire dans des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité normales.

Peau : D'après les résultats en notre possession, le produit ne devrait pas être irritant primaire pour la peau.

Yeux : D'après les données en notre possession, l'irritation oculaire est improbable.

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

: Données non disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

: Données non disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

: Peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

: Données non disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

: ce produit ne contient pas de substances PBT ou VPVB

12.6 Autres effets néfastes

SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de Traitement des Déchets

Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel

La seule méthode d'élimination autorisée en France est la récupération par un ramasseur agréé

Les emballages souillés ne sont pas repris, ils doivent être remis à un ramasseur agréé

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

1950

14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies

AÉROSOLS, NON FLAMMABLE

14.3 Classe(s) de danger pour le Transport

ADR / RID : 2 5A

IMDG : 2.2

IATA : 2.2

14.4 Groupe d'Emballage

ADR / RID : Non - Instruction LQ2 (QUANTITE LIMITEE)

IMDG : Non - Instruction LQ2 (QUANTITE LIMITEE)

IATA : Non

14.5 Dangers pour l'Environnement

Non

14.6 Précautions Particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe 2 de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations / Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Liste de substances extrêmement préoccupantes :
Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement CE n° 1907/2006 - Article 57)

15.2 Evaluation de la Sécurité chimique

: Données non disponibles

SECTION 16 - AUTRES DONNEES

La réglementation européenne impose que toutes les phrases H citées au paragraphe 3 (informations sur les composants) apparaissent dans ce paragraphe. En fonction de leur concentration dans le produit final, ces phrases n'apparaissent pas sur l'étiquette. C'est pourquoi des phrases ou sigles apparaissant dans ce paragraphe peuvent ne pas apparaître sur l'étiquette.

<u>Phrases de Risques dont il est question section 2 et 3</u>

H229 : récipient sous pression : peut éclater sous l’effet de la chaleur

<u>Type d'utilisation</u> : Se reporter à la Fiche Technique Consommable

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus, lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.